

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 21 avril 2011 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Manon Veilleux, représentante du Lac Poulin

Pierre Gilbert, représentant de Sainte-Aurélie

Mario Breton, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Richard Giroux, représentant de Saint-Benoît-Labre

René Paquet, représentant de Saint-Théophile

Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Pierre Bégin, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Paul Joly, représentant de La Guadeloupe

Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René

Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de la Ville de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4130-11

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

- 5.2 Demande d'ajustement d'honoraires par Genivar Senc;**
- 9.C Information concernant la collecte de pneus.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4131-11

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE
LE 24 MARS 2011**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bégin
APPUYÉ par Monsieur Mario Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 24 mars 2011 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 21 avril 2011;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement technique de la Régie par ou pour chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de mars 2011;
- Le tonnage de matières recyclables ramassées au moyen de bacs et de conteneurs bleus dans chacune des municipalités membres de la Régie durant les mois de février et mars 2011, et ce, selon les données transmises par l'entrepreneur chargé de la collecte;
- Un tableau faisant état des prix payés pour les différents conteneurs de récupération (selon le volume) au cours des années 2009, 2010 et 2011;
- Le certificat d'autorisation daté du 08 avril 2011 émis par la Direction Régionale du MDDEP en rapport avec les travaux décrétés par le règlement #45-10 de la Régie, de même que pour l'utilisation de matériaux alternatifs pour effectuer le recouvrement journalier des matières au LET.

RÉSOLUTION NO: 4132-11

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1100212 à #C-1100272 inclusivement, de même que les chèques
#P-1100089 à #P-1100126 inclusivement, pour un déboursé total de
246 559.76\$.**

ADOPTÉE

INFORMATIONS

Les membres de ce conseil sont informés que la première réunion de chantier en rapport avec les travaux décrétés par le règlement #45-10 de la Régie, a eu lieu mardi le 12 avril dernier. Les travaux devraient débuter au début mai 2011.

RÉSOLUTION NO: 4133-11

AJUSTEMENT HONORAIRES GENIVAR SENC

- CONSIDÉRANT** qu'en 2009, la Régie a accordé à Genivar Senc par ses résolutions #3817-09 et #3840-09, différents mandats dans le but de réaliser des travaux de conformité à son lieu d'enfouissement;
- CONSIDÉRANT** que, sans aucune faute de la part de Genivar Senc dans ce dossier, les travaux qui auraient dû être effectués en 2009 le seront en 2011 (règlement #45-10 de la Régie);
- CONSIDÉRANT** qu'entre temps, d'autres travaux ont été ajoutés à ceux déjà prévus afin d'inclure le tout dans le même appel d'offres et dans le même règlement d'emprunt (règlement #45-10);

CONSIDÉRANT qu'en date du 11 avril 2011, Monsieur André Simard, ingénieur chez Genivar Senc a déposé, après plusieurs discussions avec le secrétaire-trésorier de la Régie, une demande d'honoraires additionnels avec explications pertinentes se résumant comme suit :

- 4.45% d'augmentation sur mandat accordé en 2009, 18 458.63\$ plus taxes;

- Travaux supplémentaires sur la même base de calcul qu'en 2009, 13 249.33\$ plus taxes;

- Montant total 31 707.96\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
DISSIDENT Monsieur Pierre Bégin
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la demande d'honoraires additionnels formulée par Genivar Senc dans ce dossier;

QUE ces honoraires soient défrayés par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4134-11

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale organise depuis quelques années avec la collaboration des municipalités de son territoire, des cours sur le compostage domestique;

CONSIDÉRANT que la collaboration de la Régie est de coordonner le cours et de défrayer les coûts demandés par le formateur, tandis que la municipalité fourni la publicité du cours et les locaux où le cours est donné;

CONSIDÉRANT qu'habituellement, on demande qu'il y ait un minimum de 20 personnes qui assistent à ce cours car le formateur charge actuellement 325.00\$ (Monsieur Paradis demeure à St-Liboire et est accrédité par Nova Envirocom);

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Benoît-Labre à publicisé un cours, qu'elle a eu seulement 08 inscriptions, qu'elle a retenu les services de Madame France Quirion de St-Benoît-Labre pour donner la formation à un coût forfaitaire de 100.00\$ et que cette formation sera donnée le 27 avril 2011;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Benoît-Labre via un courrier électronique daté du 11 avril 2011, demande à la Régie si cette dernière va lui rembourser les coûts qu'elle a engagés pour cette formation, soit 100.00\$;

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil jugent important d'avoir une relève régionale comme formateur;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bégin
APPUYÉ par Monsieur Pierre Gilbert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil acceptent que la Régie défraie les coûts de cette formation, lesquels sont de 100.00\$;

QUE si une municipalité veut tenir une séance de formation en compostage domestique et qu'elle n'a pas le minimum de personne requis (20), les frais de formation demandés devront préalablement être autorisés par ce conseil si la municipalité veut être remboursée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4135-11

ANALYSE DES MATÉRIAUX DE RECOUVREMENT JOURNALIER

CONSIDÉRANT que pour émettre le certificat d'autorisation pour effectuer les travaux décrétés par le règlement #45-10 et pour utiliser les matériaux provenant de Véolia et de AIM Métal pour le recouvrement journalier, le secrétaire-trésorier a dû engager la Régie à déposer auprès du MDDEP deux fois par année les différentes analyses de ces matériaux utilisés pour le recouvrement;

CONSIDÉRANT qu'habituellement ces rapports d'analyses nous sont fournis gratuitement par l'entreprise ayant des matières à disposer;

CONSIDÉRANT que le ministère a émis en date du 08 avril 2011 ledit certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine l'engagement pris par le secrétaire-trésorier de la Régie dans ce dossier.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Lettre de Monsieur Pierre Paquet, technicien à la Régie, concernant le volume de matières résiduelles que l'on peut placer dans une cellule de la zone « H », de même que le taux de compaction.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Lionel Bisson, président résume les discussions qui ont été tenues lors de la rencontre des membres du Comité Environnement de la Régie, laquelle a eu lieu le 07 avril 2011. Compte tenu que la Régie Intermunicipale travaille à réduire le plus possible l'enfouissement des matières résiduelles, les membres de ce comité prévoient rencontrer

Messieurs Jean-Louis Chamard de Chamard & Associés et/ou Monsieur André Simard, ingénieur de Genivar Senc afin de discuter des possibilités qui s'offrent à la Régie dans ce dossier, les frais afférents étant payables par le poste « Recherche - Développement - Communication - 3R-V » dans le budget 2011 de la Régie;

Monsieur Turcotte fait part aux membres de ce conseil des discussions qui ont été tenues avec Messieurs Robert Dutil, député de Beauce-Sud et ministre de la Sécurité publique et Monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs lors de la rencontre du 31 mars 2011 à l'Assemblée Nationale (appui à la Régie demande de subvention PIQM);

Monsieur Roger Turcotte informe les membres de ce conseil que la Régie ne prendra pas en charge certaines catégories de pneus lors de la collecte itinérante du printemps 2011, faute d'endroits où en disposer;

Monsieur Turcotte, secrétaire-trésorier résume les discussions qui ont été tenues lors de la seconde rencontre des officiers municipaux dans le dossier de refonte de l'entente Intermunicipale de la Régie.

RÉSOLUTION NO: 4136-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Gilbert
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h48.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE